

COVID-19

AIR AUSTRAL PERMET LE RAPATRIEMENT DE 67 RESSORTISSANTS FRANÇAIS RESTES BLOQUÉS A MADAGASCAR DEPUIS LA FERMETURE DES LIAISONS AÉRIENNES DE ET VERS LA GRANDE ILE



La crise sanitaire liée à la pandémie du CoVid-19 a conduit de nombreux gouvernements à interdire l'accès à leur territoire entraînant la suspension de multiples liaisons aériennes. De nombreux ressortissants français et européens sont de ce fait restés bloqués à l'étranger, et beaucoup le sont encore.

Après avoir organisé, et tant que cela était possible, le transport de ses passagers, Air Austral s'est mise à disposition des autorités chargées de l'organisation des opérations de rapatriements, pour apporter sa contribution. Dans ce cadre, la compagnie Air Austral travaille depuis plusieurs semaines, en lien étroit avec le Ministère des Affaires Etrangères français, les ambassades, et ses représentations commerciales à travers le monde, pour répondre aux besoins identifiés.

Après avoir permis le rapatriement de plus de 400 ressortissants français bloqués au Maroc, ou encore en Afrique du Sud, **Air Austral effectue, ce vendredi 24 avril 2020, un vol spécial, à la demande de l'ambassade de France à Madagascar, pour permettre le rapatriement de 67 ressortissants français (dont 3 bébés), en grande majorité réunionnais, encore bloqués à Madagascar vers La Réunion.**

C'est au moyen de son ATR 72-500, que la compagnie est en mesure d'opérer ce vol qui décollera de Tananarive à 15h00 heure locale pour une arrivée prévue à La Réunion à 17h20.

Les moyens nécessaires ont été déployés par la compagnie en lien avec les différentes autorités pour permettre le transport de ces passagers en toute sécurité. En collaboration avec l'Ambassade de France à Madagascar, des masques seront distribués à l'ensemble des passagers, qui devront à leur arrivée à La Réunion, et selon les décisions gouvernementales, respecter une quarantaine stricte.

Dans ce contexte difficile, Air Austral se tient prête à assurer selon les demandes qui pourront lui être exprimées par les autorités et selon ses possibilités, tous vols ponctuels permettant le rapatriement de passagers.

Pour rappel :

La compagnie rappelle qu'elle poursuit aujourd'hui ses activités dans un cadre restreint mais qu'elle met tout en œuvre au regard de ses moyens pour maintenir la continuité territoriale et ainsi contribuer aux déplacements strictement nécessaires mais aussi aux efforts de fret, grâce aux 2 vols qu'elle continue d'opérer chaque semaine (mardi et vendredi) entre La Réunion et Paris, et au pont aérien mis en place depuis le 4 avril permettant l'approvisionnement de Mayotte aujourd'hui enclavée.